

de la CHARLERIE Isabelle, présidente ; DUBOIS Véronique, vice-présidente ;
EVEN Alain-Michel, trésorier ; RENSON Michel, secrétaire ; DI NUNZIO Maria,
administrateur ; MARECHAL Charly, administrateur webmaster ; ALLARD
Isabelle-Sophie, administrateur ; FREDERIC Sandrine, administrateur ; DE
CREUYENAERE Patrick, administrateur, membre VSZ ;
VICO Quentin, administrateur



**ASSOCIATION DE STERILISATION
FRANCOPHONE**
En Abrégé « ASTER »
Association sans but lucratif
Rue des Grands Joncs, 9
5336 Courrière
Arrondissement Judiciaire de Namur
N° Entreprise : 0434.415.587

Membres industriels

Tungstène



Protecting Lives Against Infection™

Titane



Inox



Avis sur la stérilisation des masques FFP2 au peroxyde d'hydrogène.

Vu que :

- La stérilisation au peroxyde d'hydrogène est une stérilisation de contact.
- Le lavage des masques n'est pas assuré voire pas réalisé.
- Le risque de la présence de gouttelettes de fluide est important.

Il n'est assuré que les micro-organismes présents dans le masque sont tous éliminés

- L'absence de résidu de peroxyde d'hydrogène n'est pas assurée.
- Que les masques sont destinés à protéger les voies respiratoires et seront en contact avec la peau des utilisateurs.
- Nous ne disposons pas des moyens pour vérifier l'intégrité et l'efficacité du filtre.

Il n'est pas assuré que les porteurs du masque sont en sécurité

- Les bonnes pratiques de stérilisation exigent de décontaminer le matériel avant son entrée en zone de conditionnement.
- Ni Stéris Ni ASP n'ont testé ce type de matériel (voir les avis).
- Qu'au regard de la réglementation européenne, la

de la CHARLERIE Isabelle, présidente ; DUBOIS Véronique, vice-présidente ;
EVEN Alain-Michel, trésorier ; RENSON Michel, secrétaire ; DI NUNZIO Maria,
administrateur ; MARECHAL Charly, administrateur webmaster ; ALLARD
Isabelle-Sophie, administrateur ; FREDERIC Sandrine, administrateur ; DE
CREUYENAERE Patrick, administrateur, membre VSZ ;
VICO Quentin, administrateur



**ASSOCIATION DE STERILISATION
FRANCOPHONE**

En Abrégé « ASTER »
Association sans but lucratif
Rue des Grands Joncs, 9
5336 Courrière
Arrondissement Judiciaire de Namur
N° Entreprise : 0434.415.587

restérilisation de matériel à usage unique ne peut être
réalisée par une entreprise enregistrée comme fabricant ;
ce n'est le cas pour aucun hôpital en Belgique
actuellement.

**En cas de problème microbiologique et/ou chimique le
pharmacien et le directeur de l'hôpital seront pénalement
responsable.**

Quelle sera encore la crédibilité des services de stérilisation qui
réalisent des stérilisations de matériel à usage unique sans
aucune validation du processus ?

Pour toutes ces raisons l'ASTER, ne cautionne pas un procédé
qui n'assure ni l'effet du processus de stérilisation, ni la
conformité du masque après stérilisation, ni l'efficacité filtrante du
masque après reprocessing, ni la sécurité de l'utilisateur.

Isabelle de la Charlerie

Présidente